

Indépendants et Ensemble

Deux Etats, Une Patrie

Un nouvel horizon pour la paix israélo-palestinienne

Nous, Israéliens et Palestiniens, proposons un nouvel horizon de paix entre nos deux peuples, sous la forme d'une union entre deux Etats indépendants et souverains, basée sur les frontières de juin 1967 et sur l'application du droit international. Palestine/Israël est la patrie commune de deux peuples - Juifs et Palestiniens - tous deux profondément attachés à cette terre d'un point de vue historique, religieux et culturel. Toutes celles et ceux qui vivent au sein de cette patrie commune ont un droit égal à la liberté, la dignité et la sécurité, de même qu'un droit égal à l'autodétermination. Dans l'impasse politique actuelle, il faut faire naître un nouvel espoir, à la fois réaliste et moral.

Notre initiative

Nous, Israéliens et Palestiniens, nous sommes mis d'accord sur des bases communes devant servir de fondement pour un règlement du conflit israélo-palestinien. La terre entre le Jourdain et la Méditerranée constitue l'espace commun des Israéliens et des Palestiniens. Les deux nations qui vivent au sein de cet espace ont droit à leur propre Etat indépendant dans les frontières de 1967. Les frontières entre ces deux Etats doivent être ouvertes à la libre circulation. Jerusalem ne doit pas être divisée. Les injustices du passé doivent être réparées.

Qui sommes nous?

Nous sommes des Israéliens et des Palestiniens qui vivons des deux côtés de la frontière de 1967. Nous travaillons indépendamment l'un de l'autre, mais ensemble, à la création de cette union. Nous ne sommes affiliés à aucun parti politique. Les partisans de notre mouvement viennent de Palestine et d'Israël, ils sont issus de toutes les couches sociales et reflètent toutes les opinions politiques et religieuses.

Rejoignez-nous!

Nous sommes un mouvement de la société civile. Notre travail est bénévole, soutenu par les cotisations et les dons locaux. Rejoignez-nous pour réfléchir et agir.



Nos principes de base



Une Patrie

Palestine/Israël est une seule entité historique, géographique et culturelle. La patrie commune de deux peuples qui lui sont profondément attachés.



Deux États

Deux États indépendants, souverains et démocratiques, basés sur les frontières de 1967, existeront en Palestine/Israël et exerceront leur droit à l'autodétermination.



Liberté de circulation et de résidence

Les citoyens des deux Etats se verront reconnaître le droit de résider dans chacun des Etats. La liberté de circulation sera garantie. Les frontières entre les deux États seront ouvertes pour permettre le libre mouvement transfrontalier. Les Israéliens pourront vivre en Palestine et les Palestiniens pourront vivre en Israël.



Citoyenneté

Les citoyens arabes palestiniens d'Israël jouiront de l'égalité totale des droits civils et collectifs. Si une minorité juive est formée en Palestine, elle jouira de droits similaires.



Institutions communes

Une union Israël-Palestine sera créée et comprendra des institutions communes pour la gestion des préoccupations communes, telles que la sécurité, l'environnement, les questions sociales et économiques. Elle sera garante des droits humains des résidents des deux États.



Jérusalem

Jérusalem ne sera pas divisée. Elle deviendra une ville unie sous souveraineté commune et la capitale des deux États. La ville sera gouvernée par une administration municipale spéciale, gérée conjointement et de façon paritaire par les deux États.



Remédier aux injustices et la réconciliation

Les injustices du passé doivent être réparées. Il convient de régler les droits des réfugiés de façon à ne pas causer de nouvelles injustices. Des institutions conjointes de réconciliation entre les peuples seront créées.



Information et éducation

Un important travail d'information et d'éducation sera effectué auprès de la jeunesse, qui n'a connu que le paradigme de la séparation et dont l'unique expérience a été celle d'un conflit violent.